

Parcours / Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de **8 heures**, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Ecole de conduite Mickaël LANDRIEU :

- Siège Social 12 place des Oiseaux / 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF / Agrément E1808500020 / TEL : 02.51.31.10.85 / ecoledeconduitemickael@gmail.com
- ATLANT'VIE / BELLEVILLE-SUR-VIE / 85170 BELLEVIGNY
- Centre commercial Les Garennes / 85190 VENANSAULT
- 55 Boulevard des 2 Moulins / 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

4) Les pré-requis : Avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

5) Le public visé : Tout public

6) La durée de la formation : 8 heures en cours collectif

7) Les véhicules

- a) Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
- b) Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieure ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

8) Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, Monsieur Mickaël LANDRIEU, adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation - Enseignement théorique.
- Formation pratique en circulation - La conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.
- Sensibilisation aux risques (conduite sous la pluie ou de nuit, appréhender les pièges de la route, les sols, les obstacles divers ...).

Un livret de formation est remis à l'élève lors de son inscription. Il s'engage à compléter le questionnaire répondant globalement :

- à son expérience de la route et du scooter
- à sa future conduite
- aux comportements
- aux éventuels risques
- à des questions succinctes du code de la route
- aux techniques du scooter...

Séquences 1 et 2 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite et formation à la conduite hors circulation (Durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation) ;
- Expression et échanges sur les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs, dangers de la pratique du rodéo motorisé) ;
- Échanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur;
- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur – leurs rôles ;
- La connaissance des principaux organes du véhicule;
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements – Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Pour le quadricycle le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements protecteurs adaptés et de qualité : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule – Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique (usure).

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré-signalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) – Le réglage du/des rétroviseur(s) - Prise en main (se familiariser avec ce type de véhicule).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule – Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3 : Code de la route (durée 1 heure)

Thèmes abordés :

- La signalisation verticale et horizontale (connaître la signalisation et comprendre son rôle) ;
- Les règles de circulation (connaître les principales règles et comprendre leur rôle / Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction / Franchissement d'intersections et régime de priorité).

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (Durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- De l'utilité et du respect de la règle ;
- De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers (comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation) ;
- Des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...);
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...);
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Sont abordés en salle avec les élèves et leurs représentants légaux, 4 thématiques dont :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Les risques dus au débridage - Rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement.
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- Danger de la pratique du rodéo motorisé.
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement.

Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

| | | | |
|--|---|---|---------------------------------------|
| Agrément Moulleron-Le-Captif E1808500020 | Agrément Belleville-Sur-Vie E0208503860 | Agrément Venansault E1708500020 | Agrément Le Poiré-Sur-Vie E2108500080 |
| Siret siège social 417 665 619 00058 | code APE : 8553Z | Numéro de TVA Intracommunautaire FR 48417665619 | |

12 place des Oiseaux - **85000 MOULLERON-LE-CAPTIF**
Atlant'Vie / Belleville-Sur-Vie - **85170 BELLEVIGNY**
Centre Commercial Les Garennes - **85190 VENANSULT**
55 Boulevard des 2 Moulins - **85170 LE POIRÉ-SUR-VIE**

